

24 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 septembre 2004](#)

Harmonisation et augmentation des barèmes dans certaines institutions de soins

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) concernant l'harmonisation des barèmes et l'augmentation des barèmes dans certaines institutions de soins.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) concernant l'harmonisation des barèmes et l'augmentation des barèmes dans certaines institutions de soins.

Le projet doit permettre le financement des primes de fin d'année dans certaines institutions de soins. A partir du 1er octobre 2003, était prévu l'octroi d'une prime de fin d'année. Les montants fixés dans l'arrêté de base ne permettaient cependant de financer que 25 % de cette prime. Le présent arrêté est donc destiné à couvrir le financement, pour le 31 janvier 2004, des 75 % restants.(*) du 1er octobre 2002 pris en exécution des articles 57 et 59 de la loi programme du 2 janvier 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe